

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

www.infn.fr

CANDIDATURE AU DIPLOME DES METIERS DU NOTARIAT

Le site d'enseignement de Montpellier reçoit les candidatures au DMN dès le mois d'avril.

Celles-ci devront nous parvenir par voie postale exclusivement et devront comporter toutes les pièces demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

La commission d'enseignement examine régulièrement les candidatures et pourra être amenée à convoquer le candidat à un entretien (non systématique).

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation
- 2 photos d'identité couleur (dont une à coller sur le formulaire de candidature)
- Photocopie de la pièce d'identité (CNI recto-verso ou passeport)
- La photocopie du diplôme autorisant l'accès au DMN (si diplôme en cours, joindre une attestation sur l'honneur d'attente des résultats)
- Le relevé de notes du diplôme justifié
- 12 timbres au tarif en vigueur
- Une promesse d'embauche de l'employeur notaire ou copie du contrat de travail pour la personne en poste, accompagnée dans ce cas, de l'accord de l'employeur pour l'inscription en DMN.
- 1 chèque de 150 euros, à l'ordre de l'INFN, au titre des frais de dossier de candidature.

L'admission définitive au DMN est conditionnée par l'obtention d'une embauche chez un employeur notaire pour une durée de 12 mois avec un début de formation début septembre.

INFN MONTPELLIER



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

www.infn.fr

Les droits de scolarité annuels s'élèvent à 1 800 euros annuels.

A ce jour, la signature d'un contrat de professionnalisation (pour les moins de 26 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) reste possible. Dans ce cas, les droits de scolarité sont pris en charge par l'OPCO (sous réserve d'éventuelles nouvelles dispositions).

Les étudiants préalablement admis à l'INFN devront nous adresser dès que possible la promesse d'embauche de l'employeur afin que nous adressions à ce dernier tous les éléments du contrat de professionnalisation qui devra être régularisé avant la fin du mois de juillet.

L'admission des candidats qui obtiendraient une embauche tardive relèvera de la décision du Directeur du site d'enseignement et dépendra du nombre de places disponibles et de la date de début des cours.

Le dossier de candidature doit être adressé à :

**INFN
SITE D'ENSEIGNEMENT DE MONTPELLIER
Parc Euromédecine
565, avenue des Apothicaires
34196 MONTPELLIER cédex 5**

Pour toute précision complémentaire, veuillez nous adresser un courriel à :

infn.montpellier@notaires.fr

Ou nous contacter au :

04 67 54 16 38

INFN MONTPELLIER

Parc Euromédecine, 565 avenue des Apothicaires - 34196 Montpellier CEDEX 5
tél. 04 67 54 16 38 courriel infn.montpellier@notaires.fr



INFN

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

Photo couleur
A coller ici

www.infn.fr

DIPLOME DES METIERS DU NOTARIAT

NOM (suivi du nom d'épouse s'il y a lieu) :

Prénoms :

Né(e) le :

A : **Département** :

ADRESSE de l'ÉTUDIANT(E) :

.....
.....

E-MAIL (très lisiblement) :

Téléphone :

Fils / Fille de Monsieur :

Et de Madame : ;

Tél père : **Tél mère** :

NUMERO d'INSEE (sécurité sociale) :

Diplômes obtenus : Bac : Année : Lieu :

B.T.S. : Année : Lieu :

Licence : Année : Lieu :

Master : Année : Lieu :

Promesse de stage chez Maître(s) :

Adresse de l'office notarial :

.....

Téléphone :

MONTANT des DROITS D'INSCRIPTION : 1.800 EUROS qui peuvent être pris en charge dans le cadre de la signature d'un contrat de professionnalisation si éligibilité.

A **Le**

Signature de l'ÉTUDIANT :

INFN MONTPELLIER

Parc Euromédecine, 565 avenue des Apothicaires - 34196 Montpellier CEDEX 5
tél. 04 67 54 16 38 courriel infn.montpellier@notaires.fr